



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 43^{ème} Assemblée générale des délégués Auditorium de l'Ecole de Commerce à Delémont – samedi 26 février 2022 à 9H30

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Asseseurs : MM, Florian Corbat, Michel Flury, Jean-Pierre Gogniat, Valentin Iseli, Michel Lambert, Christian Theuvenat et Nicolas Wallimann

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 41^{ème} Assemblée Générale par correspondance
4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Equipement
6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Surveillance de la pêche
 - d) Ecole de pêche
 - e) Formation SaNa
 - f) Gestion des cormorans
 - g) Cours d'eau
- PAUSE**
7. Comptes 2021 :
 - a) Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
 - d) Renouvellement du mandat de la fiduciaire pour les comptes 2022
8. Budget 2022 :
 - a) Présentation du budget par le caissier
 - b) Acceptation du budget
9. Propositions de modifications des statuts – selon document annexé
10. Cotisations 2022
11. Nomination d'un vérificateur suppléant
12. Admissions – démissions
13. Honorariat
14. Propositions de modifications du règlement de pêche 2023 – 2025
15. Propositions des sociétés
16. Fixer le lieu et la date de la 44^{ème} Assemblée Générale en 2023
17. Divers
18. Championnat jurassien de pêche 2022 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Alain Christe, ouvre la 43^{ème} Assemblée générale des délégués. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie. Il relève qu'il y a eu une limitation du nombre d'invitations, ceci en lien avec les restrictions sanitaires en cours lors de l'envoi. L'ordre du jour a été envoyé conformément aux statuts, il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas.

M. Christe salue les invités suivants : M. Amaury Boillat, Inspecteur de la Faune, M. Maxime Boismartel, Gare faune cantonal, Messieurs les Présidents et membres d'Honneurs et le représentant de la presse, M. Bédard du LQJ.

Se sont excusés : M. le Ministre David Eray, M. le Chef de l'Office de l'Environnement Patrice Eschmann, Mme Roxane Didier, responsable de la Surveillance Environnementale, M. Bernard Varrin, Président d'Honneur, M. Walter Wirth, membre d'Honneur, M. Jean Koegler Président de la société l'Allaine, responsable de la surveillance de la pêche,

N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittés durant cette année.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel a été fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	Président	Membres	Délégués	Présents
Sté de l'Allaine	M. Jean Koegler	70	5	5
Sté de l'Apron	M. Jean-Michel Gertsch	31	3	3
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	60	4	4
Sté la Combe	M. Thierry Schneider	23	2	0
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	164	11	11
Sté du Doubs	M. Michel Flury	38	3	1
Sté la Gruère	M. Vincent Aubry	58	4	2
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	19	2	2
Pêche Compétition Jura	M. Michel Flury	14	1	1
Total des 9 sociétés		478	35	29
Majorité 50 % + 1				15

2. Nomination des scrutateurs : M. Stéphane Froidevaux et M. Jean Aschwanden sont nommés scrutateurs.
3. Procès-verbal de la 41^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Le PV était à disposition sur notre site internet. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Christe demande d'accepter le PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports :
 - a) **du Président** : M. Christe informe que son rapport se trouve sur le site internet et qu'il souhaite faire court. L'année écoulée fut spéciale car pour une fois ce ne sont pas des problèmes de pollution, de repoissonnement ou d'autres questions halieutiques qui nous ont tenus en haleine, mais bien un problème interne de loyauté qu'en tant que Président, il a encore du mal à digérer. De nouveaux responsables sont venus étoffer l'organisation du comité FCPJ avec un duo proactifs Nicolas Wallimann pour les travaux du patrimoine et Valentin Iseli pour la gestion halieutique. Tous deux ont vite démontré leur efficacité et le travail accompli, reconnu par tous. La reprise de la responsabilité des piscicultures par Jean-Pierre Gogniat a été très positive et il a su relever ce défi avec enthousiasme. Le nouveau poste dédié aux moyens de communication a permis à Michel Flury de refaire complètement notre site internet et d'y apporter des modifications très utiles notamment pour les inscriptions aux TP. Cette nouvelle organisation a permis de soulager la charge de notre Président, mais personne ne s'est proposé pour reprendre le mandat de présidence. La grande ombre au tableau restera l'affaire du caissier. Dès les remarques des vérificateurs des comptes de 2020, le caissier n'a pas pu répondre de manière correcte aux questions soulevées, suite à cela le comité a opté pour une signature collective à deux pour tous les comptes, ce qui a permis au Président de constater des dizaines de malversations. En conséquence, nous avons mandaté un avocat et une plainte pénale a été déposée le 12 août 2021 à l'encontre de M. Guenin, suivi de la radiation immédiate de son mandat. Par souci de transparence, M. Christe a immédiatement informé le Ministre M. Eray. Actuellement c'est une fiduciaire qui réalise le bouclage des comptes et qui supervise nos nouveaux processus. L'ex-caissier a été enfin auditionné le jeudi 24 février. Le Procureur a démarré l'instruction, mais d'autres sociétés nous ont suivis en portant à leur tour plainte contre M. Guenin, ceci explique le temps certains de la procédure. Afin d'éviter d'entraver l'enquête en cours, nous ne pouvons communiquer publiquement tous les détails de cette affaire.

M. Christophe nous parle ensuite du contrat de prestations. Plusieurs modifications ont été apportées pour le contrat 2022 à 2025. Le point majeur étant que dès le 1^{er} mars 2022, le mandat de GPA fera partie intégrante de la Surveillance environnementale. Il remercie ici chaleureusement tous les gardes pour le travail fourni et plus particulièrement leur responsable, M. Jean Koegler.

Il nous parle également du processus de productions d'alevins issus d'œufs achetés, qui amène à une efficacité améliorée, la qualité est maintenue et il y a réduction des coûts.

M. Christophe nous parle ensuite des objectifs de la FCPJ 2021, bonne qualité des tâches effectuées par les pêcheurs, cours de formation et pisciculture. Nous restons un partenaire fiable !

Révision de l'Ordonnance sur la navigation, Le tribunal ayant débouté la nouvelle révision, tout est à refaire et nous osons espérer que le Gouvernement reprendra nos doléances pour protéger l'ombre commun. La cartographie des secteurs de nos pêches électriques intégrée dans le Géoportail JU n'est pas terminée car il manque encore la partie ajoulote. Il relève l'intérêt de la formation SaNa et de l'école de pêche. Dans le cadre de la journée nationale du poisson le 28 août dernier, il remercie les membres du comité pour leur travail et que les collaborateurs de l'ENV.

En conclusion, il remercie vivement tous les membres du comité, tous les Présidents des sociétés, les collaborateurs de l'ENV et toutes les personnes qui ont œuvré aux succès de la FCPJ durant l'année écoulée. M. Christophe est vivement remercié par applaudissements. M. Marcel Chagnat a une question, d'où viennent les œufs achetés ? La Fipal pour la Birse et la maison Choulat (œufs rhodaniens provenant des Pyrénées) pour l'Allaine.

b) de l'ENV : La parole est donnée M. Amaury Boillat. Il réitère les excuses de MM Eray et Eschmann. Statistique difficile à traiter, toutes les données n'arrivant pas avant le mois d'avril qui suit la saison de pêche.

Captures 2020 : total de 1945 truites capturées – Sorne 524 – Birse 410 – Allaine 520 – Doubs 491 + 135 brochets et 36 barbeaux.

Ventes des permis : 595 patentes annuelles ont été délivrées en 2020 et 648 pour 2021. Pour les patentes de courtes durées, 1543 permis journaliers/2 jours en 2020 pour 1296 en 2021 – 158 permis hebdomadaires en 2020 pour 154 en 2021. Augmentation significative des permis de pêche (5 % en 2020 et 15 % en 2021). Si un constat de surpêche sur certains tronçons devait s'avérer, il faudrait réfléchir à la meilleure manière de faire. Concernant la nette augmentation des permis de courte durée, celle-ci est en lien avec l'attrait touristique, peu de voyage à l'étranger et les activités en Suisse ont été boostées en raison de la pandémie.

Plan de gestion halieutique : M. Boillat dit qu'il remercie les membres du Bureau de la FCPJ. Avec une très bonne collaboration, nous sommes arrivés à nous accorder sur un travail durable et dans le respect de la vie sauvage, de gagner en efficacité dans les opérations de soutien au peuplement, de reconduire un contrat de prestations et un plan de gestion halieutique coordonnés et répondants aux attentes du Gouvernement en 2022. La FCPJ a pu proposer une économie nette de 5 % sur le contrat de prestations qui restent néanmoins de qualité avec des objectifs communs. Concernant le plan de gestion halieutique, la liste des ruisseaux pépinières tend à diminuer, peu profitable d'effectuer des remises à l'eau d'alevin.

Contexte actuel : ce dernier est relativement compliqué nous explique M. Boillat. Ceci est principalement dû à :

- l'érosion de la biodiversité. La qualité de la faune insecte est toujours là, par contre au niveau de la quantité, nous sommes dans un autre monde ! avec une baisse de la biomasse insecte de 75 %.
- Le changement climatique, avec des augmentations de la température des cours d'eau, le vieillissement typologique, le régime des précipitations, l'augmentation fréquence et intensité des événements, etc.... Périmètre réservé aux eaux – l'opportunité de maintenir 15 m de rives sur le Doubs, positif
- Les améliorations écomorphologique et connectivités longitudinales – projets de revitalisation et mixtes, sources, assainissements migration et charriage.
- Les améliorations de la qualité des eaux (micropolluants, PGEE, réduction phyto...)
- Le périmètre réservé aux eaux
- Le plan sectoriel des eaux 2030 – (document en lien sur le site de l'ENV). Assainissement de 30 seuils, conscience du réchauffement climatique, la FSP a publié un document sur ce sujet.

M. Boillat nous parle aussi du règlement de pêche pour la nouvelle période, il dit que la pêche est une activité passion et qu'il faut savoir la défendre tout en étant persuadé que ce qu'on fait actuellement a du sens pour l'avenir. Il faut un règlement pour que la jeunesse trouve motivant de pêcher en ayant des poissons. Concernant le bagage « Formation » confiée à la FCPJ, il est clair que l'ENV ne pourrait pas mener à bien ces actions qui amène une très satisfaction au Gouvernement et à l'ENV.

Oiseaux piscivores : multiplié par 6 en dix ans – impact sur la faune piscicole principalement sur certains tronçons – grands cormorans est une espèce chassable. Le tir au cormoran, a un attrait relativement faible pour le chasseur, surtout s'il ne s'agit pas de chasseur-pêcheur. Beaucoup d'heures de présences pour peu de cormorans éliminés. Le harle bièvre a un statut différent avec 800 couples en Suisse, cela représente 8 fois moins que le cormoran. Face à une espèce protégée, on ne peut donc pas le réguler. Focus sur l'ombre au niveau fédéral, et protection des harles bièvres. On doit attendre de trouver des solutions pour les tronçons d'importances nationales pour la préservation de l'ombre, mais le canton y veillera. Difficile de nos jours de chasser des oiseaux. M. Francis Guerne, concernant le réchauffement des eaux, là où il y a de l'eau dormante, il y a la possibilité de mettre des pompes à chaleur pour réfrigérer l'eau. M. Boillat répond qu'il faut dans un premier temps voir pourquoi il y a un trou, promouvoir le dérasement des seuils. Il y a des gos sur le Doubs et en profondeur, il s'agit d'eaux plus profondes donc plus froides, ce qui en fait des zones de refuge piscicoles. Cependant M. Boillat relève qu'il n'est pas interdit de mettre des pompes à chaleurs.

M. Pascal Baratelli, le ruisseau de Bellevie, est-ce que l'ENV va faire une analyse en 2022 sur la garantie des travaux qui ont été faits ? Le suivi est toujours en cours dit M. Boillat. Les pertes semblent s'être estompées. Courroux prévoit en 2023-24 de retravailler la partie aval du ruisseau de Bellevie, pour que les géniteurs de la Birse puissent aller dans le canal de Bellevie pour s'y reproduire. M. Baratelli, le souci c'est qu'il manque des fosses dans ce canal, après 5 ans, ne pourrait-on pas envisager de faire des fosses de sauvetage (refuge plus frais). La FCPJ et la Spalde seront avertis en temps utiles de ces travaux sur la partie amont du ruisseau.

M. Vincent Aubry, demande s'il y a constat de la présence de silure dans le Doubs supérieur ? M. Boillat, on voit son expansion sur la cartographie européenne, zone lenthique. Quelles sont les constatations avérées sur le tronçon jurassien et zone frontière demande M. Aubry ? M. Boillat dit que sur la franco-suisse, il n'y a pas de silure. M. Boismartel dit qu'il y a eu des témoignages de pêcheurs qui disent à voir vu. M. Boismartel a eu un contact avec M. Malavaux qui suit l'affaire, il n'écarte pas le sujet, il accord du crédit à ce qu'il lui est rapporté. M. Boismartel ne peut pas affirmer sa présence en l'état actuel. Le doute est cependant là.

M. Michel Lambert, concernant le régime alimentaire du harle bièvre qui exclusivement piscivore. Il ne voudrait pas que l'on fasse le propos : « Si les harles sont présents, c'est parce qu'il y a du poissons ! ». Ce ne sera jamais les propos de l'ENV dit M. Boillat. L'inspecteur de la faune est remercié et vivement applaudit.

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement :

Après deux ans de pandémie, les représentants du Département ont bien mérité de se rendre à ski. On attend la ratification du contrat de prestations.

6. Contrat de prestations :

a) Pêches des ruisseaux : Notre Président dit que cette appellation n'est plus de mise, il faudra dorénavant l'appeler **gestion halieutique et travaux du patrimoine** : Nouveaux responsables M. Wallimann responsable des travaux du patrimoine, prend la parole. Il y a eu 46 demi-journées dispatchés en 23 demi pour les pêches électriques et 23 pour des travaux. Un total de 612 heures effectuées – pêches électriques – poses de fascines – élagages avant les pêches – ouvertures sur les cours d'eau réalisés par 247 participants. Ceci représente une augmentation par rapport à l'année passée, à voir si cela perdure. Il remercie les responsables de ces journées de travail pour les efforts consentis. M. Iseli, pour la gestion halieutique 2022 et 2023 le point principal reste la cartographie des cours d'eau, avec des coordonnées GSP, afin de sectoriser les ruisseaux en collaboration avec les sociétés de pêche et l'ENV. Ceci permettra d'avoir un suivi global sur la fraie naturelle et avoir un suivi à sur la productivité de nos cours d'eau (surtout en cas de pollution et de dégradation des cours d'eau). Les deux responsables sont remerciés et applaudis.

b) Pisciculture et repoissonnement : La parole est donnée à M. Jean-Pierre Gogniat

Vauchotte : Bassin du Doubs, 24 truites pressées pour 6'269 œufs et une remise à l'eau de 4'539 alevins. Bassin de l'Allaine 1, 20 truites pressées pour 15'923 œufs et une remise à l'eau de 12'613 alevins. Bassin de l'Allaine 2, achat de 35'700 œufs oeillés pour une remise à l'eau de 36'282 alevins. **Réselle** : Réselle 1, 37 truites pressées pour 20'406 œufs et une remise à l'eau de 18'570 alevins. Réselle 2, 20'000 œufs oeillés pour une remise à l'eau de 17'946 alevins. Le constat est fait qu'il y a moins de perte avec les œufs achetés. Au bilan : 90'050 alevins remis à l'eau pour un travail qui débute de novembre et se termine au début mai. M. Gogniat est remercié ainsi que tous les protagonistes des piscicultures

c) Surveillance de la pêche : M. Jean Koegler est excusé, les heures budgétisées ont été réalisées. Le rapport de M. Koegler peut être lu sur le site internet. M. Christophe remercie tout le staff et leur souhaite bon vent sous l'égide de l'ENV.

d) Ecole de pêche et e) Formation SaNa : La parole est donnée à M. Christian Theuvenat, Responsable de la formation au sein de la FCPJ.

2021, la situation pandémique a chamboulé le programme, les cours de mars et avril ont été repoussés. Malgré cela, les 3 cours prévus ont pu se faire. La formation SaNa étant obligatoire pour obtenir un permis annuel, les inscrits ont pu obtenir un permis exceptionnellement à l'ouverture pour autant qu'ils étaient inscrits à l'un de nos cours et ceci grâce à un accord avec l'ENV. 73 personnes ont suivi la formation. Concernant la formation pour les moniteurs, il y a une rencontre suisse (actuellement il y a le souhait de prolonger la formation théorique avec une formation pratique), un nouveau moniteur sera formé cette année en la personne de M. Stéphane Froidevaux, chaque année, il y a également une formation interne pour tous les moniteurs.

Ecole de pêche : il s'agit en quelque sorte d'un déversoir de nouveaux pêcheurs, les enfants qui passent le SaNa sont souvent intéressés par la formation pratique. L'école a bien fonctionné cette année avec 16 participants. Un cahier des charges a été établi pour que la formation soit optimale – apprendre à pêcher – le fonctionnement de la Fédération – les lois et règlements. L'école se déroule 3 jours en rivières et deux jours en étang. Il remercie la société de Delémont et de Bassecourt pour la mise à disposition des étangs de la Réselle et des Lavoisirs. M. Theuvenat remercie également l'ENV pour l'obtention des permis nécessaires pour les enfants qui n'ont pas de patente. M. Theuvenat est applaudi et remercié. M. Christophe remercie tout le staff du SaNa et celui de l'école de pêche.

f) Gestion des cormorans : malheureusement un seul chasseur a rendu ses feuilles de statistiques. La FCPJ a pris contact avec la FCJC en vue de rediscuter de cette gestion. M. Christophe précise pour le public que si c'est sain de manger du poisson, alors ces oiseaux doivent être en très bonne santé ! M. Jean Aschwanden, s'il n'y a pas eu de retour des chasseurs, ce n'est pas de la faute des chasseurs. M. Christophe a bien conscience du manque de cohésion entre les deux fédérations, raison pour laquelle, on va conjointement remettre cette gestion sur la table.

g) Cours d'eau : M. Lièvre prend la parole et nous parle des efforts remarquables qui ont été consentis. Concernant le problème des micropolluants, le Jura est précurseur en la matière. Porrentruy fonctionne déjà depuis plus d'une année. La station de Delémont sera effective cette année. Le Jura sera le premier en Suisse selon les obligations fédérales. Concernant la STEP de Roches, Berne a refusé de faire la démarche et c'est scandaleux dit M. Lièvre, car avec l'arrivée de Moutier, il faudra bien épurer les eaux – influence pour les cantons en aval de Bâle. Neuchâtel sont relativement lent, la STEP de la Chaux-de-fonds n'a pas encore débuté, alors qu'il faut impérativement protéger le Doubs. Hélas en France, le problème des micropolluants n'est pas encore pris en compte.

Pour ce qui est des aménagements des cours d'eau, là aussi un travail remarquable a été fait, Delémont Marée basse, Birse et Sorne. Nous avons toujours été présents, bonne collaboration avec l'ENV. Il nous parle aussi des travaux sur le Voyeboeuf à Porrentruy, les résultats sont bons. Birse aux Riedes, des millions de vairons sont arrivés à la fin des travaux.

Confluence de la Brise et la Scheulte, travaux bien réalisés et des espèces pourront revenir (inféodés à ces sites-là).

Concernant les droits immémoriaux remis en cause par le Tribunal Fédéral, il espère que quelques choses se fera quant aux droits de pêches privés.

M. Lièvre nous énumère la liste des aménagements prévus en 2022, ainsi que les modifications/suppression de seuils prévus.

Une question reste en suspens, les populations de poissons, malgré tout le travail et le financier qui va avec, ne se rétablissent pas. Pourquoi ? Voici ses suggestions :

- Doubs - offre alimentaire insuffisante, oiseaux piscivores, micropolluants (traitements du bois)
- Allaine - turbidités excessives, déversoirs d'orage, oiseaux piscivores
- Birse - pollution provenant de la STEP de Roches (refus de traiter les micropolluants), oiseaux piscivores, morphologie, offre alimentaire insuffisante ?
- Sorne - morphologie et offre alimentaire insuffisante.

En conclusion, M. Lièvre félicite les Autorités politiques pour le sérieux du travail effectué. M. Lièvre est remercié, principalement pour la rapidité de son allocution !

PAUSE

7. Comptes 2021 : M. Christe nous relate un bref historique du cas « Guenin ».
- Février 2021 – les comptes ne sont pas acceptés à l'unanimité mais à la majorité. Des questions sont posées et le processus du contrôle des comptes reste pour le moins douteux.
- Mai 2021, demandes d'explications à M. Guenin sur des paiements douteux, réponses pas claires.
- Juin 2021, annonce au comité sur des doutes sur certaines transactions, le comité décide de procéder à la mise en place de la signature collective à deux et d'engager une fiduciaire pour réaliser un audit sur les comptes 2020.
- Juillet 2021, le Président a accès aux comptes et il découvre le gouffre et les multiples prélèvements frauduleux de M. Guenin
- Aout 2021, séance avec l'avocat, énonciation et plainte pénale. Blocage de nos comptes à l'ex-caissier, demande de saisie de tous nos dossiers au Procureur.
- Septembre 2021, par recommandé on relève avec effet immédiat M. Guenin de son mandat de caissier FCPJ.
- Octobre à décembre 2021, procédure en cours
- 24 février 2022 – audition de M. Guenin par le Procureur. Il admet devoir la somme d'environ Fr. 190'000.—à notre Fédération, admet la falsification des comptes bancaires, des comptes et des bilans de la FCPJ, admet avoir sciemment présentés aux contrôleurs des comptes ainsi qu'à l'AG des comptes falsifiés et ce depuis 2016. M. Christe dit que tous les vérificateurs peuvent se sentir soulagés car toutes ces velléités ont été notifiées dans le PV d'audition du Procureur.
- Dès lundi 28 février, avec l'accord de M. Guenin, nous devrions recevoir toutes les documents liés à notre comptabilité par avocats interposés.

Préambule de la présentation des comptes 2021 : selon la décision de notre comité, la fiduciaire Paul André Houlmann a été mandaté.

a) Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann : M. Houlmann est également excusé car en vacances. En date du 18 février 2022, la secrétaire et le Président sont allés à la fiduciaire pour l'explication des comptes.

M. Chaignat, on l'attaque pénalement mais pourquoi pas au civil ? M. Chaignat propose de lui envoyer une facture de Fr. 190'000.--, et s'il ne paie pas, de le mettre aux poursuites ? M. Christe, on va vérifier cette possibilité avec notre avocat mais il pense qu'il faut que le procureur fasse sa conclusion au pénal et ensuite on peut l'attaquer au civil. M. Guerne, on peut faire une procédure de séquestre car s'il a des biens, il peut y avoir saisie de ses biens. M. Guerne, a-t-il ouvert plusieurs comptes ? Non répond notre Président, notre erreur a été de continuer le principe de la signature individuelle et que nous aurions dû profiter du changement de caissier pour introduire la signature collective à deux. M. Wallimann, ce n'est pas une grande erreur, la majorité des associations fonctionnent sur la confiance avec signature individuelle. M. Guerne, il n'y a aucun professionnalisme lors des contrôles des comptes cela se passe entre « copains » ... Attention dit M. Aubry, il y a de la falsification de preuve ! Le travail a été fait sur la base de fausses pièces et si M. Guenin reconnaît avoir falsifié les comptes et les documents, c'est très difficile d'identifier des faux. M. Aubry dit que pour 2020, M. Guenin a convoqué la société de la Gruère le jour avant la date prévue. M. Aubry ayant d'autres responsabilités ne pouvait s'y rendre et lui a demandé une autre proposition de date. Après trois jours sans proposition de sa part, M. Aubry a repris contact et M. Guenin lui a dit qu'il a convoqué les vérificateurs suppléants pour le contrôle des comptes. Le mode de fonctionnement d'avoir l'AG à fin février n'est pas optimal car on devrait prévoir l'AG, lorsque les comptes sont bouclés et contrôlés, précise M. Aubry.

Pour les comptes 2021 M. Christe montrent les comptes tels que préparés par la Fiduciaire. Il précise que pour le SaNa, une comptabilité séparée sera faite (ouverture d'un nouveau compte – autofinancement de la formation SaNa) – un autre compte pour le championnat sera également ouvert cette année.

M. Aubry, il y a des montants non identifiés (factures ouvertes) 6 mois de comptabilité sans avoir les pièces justificatives. La fiduciaire est partie sur la base de 2020 avec des hypothèses. Son opinion : actuellement la Fiduciaires Houlmann tient les comptes sans avoir accès aux comptes bancaires et sans pouvoir réalisés de mouvements financiers, cet établissement tient la comptabilité de plein de petits artisans et à priori, on peut leur faire confiance .Tout en sachant que la fiduciaire ne peut pas savoir la véracité des paiements effectués aux sociétés pour les différents travaux. M. Chagnat sait-on si les pièces comptables existent toujours ? M. Christe, normalement l'avocat de la défense va recevoir les pièces comptables lundi 28 février qui les transmettra à notre avocat.

M. Aubry dit qu'il est possible que Guenin ait fait disparaître des pièces. M. Christe en effet s'il n'y a plus de pièces, cela serait dommageable. Mais M. Guenin faisait une multitude de retrait en espèces et faisait des paiements à la poste. S'il n'a pas gardé les récépissés, cela s'ajoutera au montant dû. M. Guerne, la législation bancaire ne permet plus les retrait de plus de 25'000.--, cela est entendu, mais l'ex-caissier les faisait en plusieurs fois.

Rapport de la fiduciaire : M. Houlmann a transmis un rapport d'appréciation sur cette période comptable. Aucune anomalie ou erreur dans les pièces comptables a été constaté depuis la mise en place de la signature collective. Il n'a pas été possible de reconstituer les transitoires des années précédentes (pièces comptables pas en notre possession). Les corrections éventuelles devront être faites plus tard en fonction de la justice, il est important de constater que compte tenu de la procédure pénale en cours, la pérennité de la FCPJ est remise en cause (actuellement pas d'investissements possibles et la réserve en cas d'accident est faible). M. Houlmann remercie la FCPJ pour sa transparence ainsi que Mme Berret pour sa disponibilité et son travail.

b) Rapport des vérificateurs des comptes : le terme est rectifié en « **Avis de spécialistes en la matière** » : M. Aubry s'est suffisamment exprimé, dit-il. M. Michel Lambert, ils ont passé tout un après-midi pour ces comptes, le travail de la fiduciaire est de qualité, on peut faire confiance à cet établissement mais pense également qu'il ne faut pas accepter ces comptes. M. Christe remercie vivement ces deux personnes sur leur avis.

M. Pascal Baratelli, ne comprend pas pourquoi ne repart-on pas avec une nouvelle comptabilité dès qu'il y a eu la signature à deux. M. Aubry pour partir sur une nouvelle comptabilité au 1^{er} juillet, il aurait fallu accepter les comptes du 1^{er} janvier au 30 juin en passant par une assemblée extraordinaire. N'ayant pas d'état initial au 1^{er} janvier 2021, il faudra forcément passer par le compte pertes et profits. M. Aubry précise que si on était repartie avec une nouvelle comptabilité et qu'il y a des factures fournisseurs qui n'ont pas été payées, cela poserait alors de sérieux problèmes. M. Guerne dit qu'il faudrait faire un appel de créances pour savoir où on en est, si nous avons encore des factures impayées. Un nouveau plan comptable a été mis en place depuis que les comptes ont été repris en août 2021 précise M. Christe.

c) Acceptation des comptes : la question est de savoir si on doit refuser les comptes 2021. Comme il s'agit de comptes provisoires, M. Aubry propose d'y surseoir. M. Christe demande que l'on passe cette proposition au vote. La majorité accepte d'y surseoir.

d) Renouvellement du mandat de la Fiduciaire pour les comptes 2022 : M. Christe propose de renouveler le mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann. Ce mandat est accepté à l'unanimité.

8. Budget 2022

a) Présentation du budget: M. Christe nous montre le budget 2022, qui est quelque peu plombé par une provision d'avocat de Fr. 6'000.--. Sans nos réserves disparues, on ne peut plus investir dans l'achat de matériel de pêches électriques. Nous serons donc amenés à procéder à de la location de machine.

Budget FCPJ : charges totales Fr. 15'500.--, produits Fr. 9'150.-- - Perte budgétisée de Fr. 6'400.—

Budget Contrat de prestations : charges totales Fr. 99'900.--, produits Fr. 100'000.--, bénéfice budgétisé de Fr. 100.--.

M. Guerne pourquoi finaliser un budget sur une perte ? Pourquoi le Canton ne pourrait-il pas garantir cette perte. A la fin 2021, il y a environ Fr. 4'000.— sur le fonds juridique et on pourra puiser si cela devient nécessaire dit M. Christe. Ce qui pénalise le budget ce sont bien les Fr. 6'000.— pour les frais d'avocat, surtout si on reçoit un acte de défauts de biens. La pérennité est mise à mal selon la fiduciaire Houlmann et on ne pourra pas continuer à perdre de l'argent dit notre Président. Il faudra prendre des mesures pour équilibrer le budget comme par exemple devoir augmenter les cotisations des membres propose M. Guerne ? Avec toutes ces incertitudes, il ne faut pas s'emballer aujourd'hui dit notre Président. Il ne faut pas partir dès à présent sur des augmentations de cotisations dit M. Aubry, car on risque de perdre des membres. Ce n'est pas une solution viable.

b) Acceptation du budget : le budget est accepté par 27 voix et 2 abstentions.

9. Proposition de modifications des statuts : M. Christe passe en revue les articles en lien avec la suppression du caissier, soit art. 11, 14, 15, 16 et 23 qui ne posent aucun problème. La discussion est ouverte sur la modification de l'article 17 en lien avec les vérificateurs des comptes. Avant cela, M. Vermot, pose la question de savoir combien coûte la fiduciaire par année ? M. Christe répond Fr. 1'500.-- /annuellement. M. Aubry pour un tel mandat, ce n'est pas cher ! Il ne faut pas oublier qu'il y a des heures là-dedans. La proposition de M. Chaignat que ce soit le Bureau qui contrôle les comptes n'est pas retenu. La proposition de maintenir M. Aubry et M. Lambert à ce poste est faite. M. Aubry veut bien participer à la prochaine révision avec M. Lambert mais accompagnés des réviseurs des comptes des sociétés qui étaient désignés pour cet exercice. Selon lui, c'est important que les sociétés puissent contrôler les pièces comptables afin de voir ce qui est payé et ce que cela concerne. Personnellement il estime que c'est sain que ce soient les sociétés affiliées qui mettent le nez dans les comptes. M. Aubry propose qu'on reste aux tournus de deux sociétés vérificatrices. M. Christe propose de passer au vote sur le maintien de l'article 17 comme précédemment (l'AG nomme deux sociétés vérificatrices des comptes et une remplaçante sur le principe du tournus). La proposition du maintien de l'article 17 est accepté à l'unanimité, ainsi que le changement des articles 11, 14, 15, 16 et 23, ainsi que l'article 28 en lien avec l'approbation des statuts.

Pour les comptes 2021 et selon le tournus habituel, la société 1^{ère} vérificatrice est Pêche Compétition Jura, la deuxième vérificatrice est la Société de Bassecourt ceci avec l'appui de MM Aubry et Lambert, la société suppléante est la Société du Doubs.

10. Cotisations 2022 : M. Christe informe l'Assemblée générale que le comité de la FCPJ propose le statut quo sur le montant des cotisations. Nous passons au vote pour le maintien de la cotisation à Fr. 19.--. Le statut quo est accepté à l'unanimité.
11. Nomination d'un vérificateur suppléant : Pour les comptes 2022, les sociétés vérificatrices sont la Société de Bassecourt et la Société du Doubs, selon le tournus, la suppléante est la Société de la Combe.
12. Admission – démission : nous n'avons reçu aucune demande d'adhésion ni de démission. La FCPJ compte 9 sociétés fédérées pour 478 membres actifs.
13. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité de la FCPJ de la part des sociétés. Si une société a un membre d'honneur qui souhaiterait nommer membre d'honneur FCPJ, il faut respecter les délais impartis par les statuts.
14. Propositions de modifications du règlement de pêche 2023 – 2025 : M. Christe informe l'Assemblée que toutes les sociétés ont faites leurs propres propositions et seules les propositions retenues par l'ensemble du comité FCPJ sont proposées au vote. Ces propositions de modifications devront être débattues à la Commission de la pêche, puis au Gouvernement.

Proposition 1 : Société du Doubs – **Modification des fenêtres de capture sur le Doubs et autres rivières s'il y a de l'intérêt – truite pour le Doubs de 30 à 35 cm et à partir de 55 cm.** M. Valentin Iseli étaye cette proposition en disant que ceci permettra de préserver les bons géniteurs et les laisser se reproduire plusieurs années après avoir la taille idéale de 35 cm.

On passe au vote : pour 27 - contre 3 – abstention 0, **la proposition est acceptée.**

Proposition 2 : la Spalde – **Permis journalier : " Personne ne doit de façon injustifiée causer à des animaux des douleurs, des maux ou des dommages, les mettre dans un état d'anxiété ou porter atteinte à leur dignité d'une autre manière. Il est interdit de maltraiter les animaux, de les négliger ou de les surmener inutilement".** L'argument majeur est que les détenteurs de journaliers n'ont pas l'obligation de faire le SaNa et que rien n'est mentionné au sujet de la protection des animaux dans les permis de courtes durées.

On passe au vote : pour 29 – contre 0 - 1 abstention – **la proposition est acceptée.**

Proposition 3 : la Spalde – **Interdiction de la pêche des poissons en période de reproduction de l'espèce** (exemple la pêche).

On passe au vote : pour 27 - contre 0 – 3 abstentions – **la proposition est acceptée.**

15. Propositions des sociétés : aucune proposition ne nous est parvenue.

16. Fixer le lieu et la date de la 44^{ème} Assemblée Générale en 2023 : on part sur le principe de faire l'AG le matin, suivi du repas de midi. La société de l'Apron avec l'aide du Martin Pêcheur vont nous redonner des nouvelles si l'AG du 25 février 2023 se déroulera bien aux Bois. Le cas échéant, nous pourrions toujours faire l'AG à l'auditoire de l'Ecole de commerce à Delémont

17. Divers : Notre Président informe l'AG qu'il y a une décision à prendre de dernière minute. En effet, M. Michel Vermot a en sa possession des archives de la Fédération datant de 1948. Il nous propose de procéder à une mise en dépôts de nos documents aux Archives cantonales jurassiennes (ArCJ). Il y a alors deux possibilités, soit on les dépose là dans les cartons et on les reprend quand on veut, cela reste privé, soit on en fait un don aux ArCJ et celles-ci s'occupent d'inventorier les documents au plus tard 3 ans après leur réception, ceci en cédant nos droits, y compris nos droits d'auteur. Les ArCJ deviennent seules dépositaires ce qui veut dire que les documents seront soumis à la loi sur l'archivage, une consultation du fonds est ouverte au public, sans restriction et entièrement gratuite. Comme il s'agit de la propriété de la FCPJ, M. Christe demande l'aval de l'AG pour faire don de nos archives aux ArCJ. La proposition est acceptée à l'unanimité. Il n'y a pas d'autre divers.

18. Championnat jurassien de pêche 2022 :

a) Rapport : M. Corbat prend la parole, malgré le covid, le championnat a pu se faire en 2020 et 2021, grâce aux mesures prises par les sociétés. Pour le calendrier 2022 :

1^{ère} manche – le 21 mai à l'Étang des Lavoires à Bassecourt - simple

2^{ème} manche – le 5 juin à l'Étang de la Montoie à Cornol - doublette

3^{ème} manche – le 12 juin au carpodrome des frères Gillet à Bisel (F) – doublette

4^{ème} manche – le 6 août à l'Étang de La Réselle – simple

5^{ème} manche – les 13 et 14 août à l'Étang communal de Pfetterhouse (F) – 24

6^{ème} manche – le 11 septembre aux Neuf-Etangs de Bonfol – simple

7^{ème} manche – le 17 septembre au carpodrome Chez Alex à Pfetterhouse (F) - simple

8^{ème} manche – le 1^{er} octobre – Super finale lieu à définir – simple

Il remercie les principaux sponsors pour leurs généreux dons.

b) Proclamation des résultats : 3 juniors et 39 actifs

Pour les Juniors, le podium est formé de, 3^{ème} Lois Juillerat avec 160 points, 2^{ème} Killian Mélinda Varin avec 440 points et 1^{er} Killian Da Silva avec 580 points.

Pour les actifs 3^{ème} Alexandre Voirol, avec 454 points, 2^{ème} Florian Corbat avec 480 points et 1^{er} Julien Pelletier avec 509 points. Les champions sont vivement applaudis. M. Christe remercie M. Corbat pour son engagement au sein du championnat jurassien et souhaite à tous les compétitrices et compétiteurs un bon championnat 2022.

Notre Président remercie tous les participants à cette Assemblée. Il est vivement applaudi et les débats sont clos à 12H58.

Delémont, le 26 février 2022 / B. Berret